

Informations de base	
2005/2036(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, art. 3 et 4: vérification des pouvoirs et durée du mandat parlementaire Subject 8.40.01.02 Présidence, députés, mandats, groupes politiques	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	